

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le SEIZE MAI
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 10 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 07

Nombre de votants : 19

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 12

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, FOURNET Bernard, MARULLAZ Marie-Paule, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, GAYDON Jeanine, GAYDON Jean-François

Absents et excusés : 11

MM. Mmes, THORENS Valérie, VERNET Josette, BÉARD Patrick, MUET Daniel, BRAIZE Jean-Michel, MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle, TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

Pouvoirs : 07

Madame THORENS Valérie	à	Monsieur MARULLAZ David
Madame VERNET Josette	à	Madame MARULLAZ Marie-Paule
Monsieur BÉARD Patrick	à	Monsieur BERGER Jean-François
Monsieur BRAIZE Jean-Michel	à	Monsieur MARCHAND Thierry
Madame MARTIGNONI Florence	à	Madame GAYDON Jeanine
Madame ROSSET Emmanuelle	à	Madame BAUD PACHON Valérie
Monsieur PAGE Olivier	à	Monsieur GAYDON Jean-François

- Madame Valérie BAUD PACHON a été désignée secrétaire -

D_2024_05_03

PROPOSITION DE CONSTITUTION DE LA LISTE DE PRESENTATION DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Vu l'article 1650-1 du Code Général des Impôts - CGI -prévoyant que dans chaque commune est instituée une Commission Communale des Impôts Directs (CCID),

Vu l'élection municipale du 17 mars 2024,

Vu le renouvellement du Conseil municipal,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID composée, outre M. le maire ou l'adjoint délégué, de 16 commissaires titulaires et 16 suppléants répondant aux conditions requises conformément à l'article 1650-1-3^{ème} alinéa du C

M. le maire demande au Conseil municipal de dresser cette liste pour transmission à la Direction des Services Fiscaux de Haute-Savoie qui retiendra 8 commissaires titulaires et 8 suppléants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROPOSE la liste de membres jointe,

CHARGE M. le maire de la transmettre à la Direction des Services Fiscaux de Haute-Savoie.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 21 mai 2024.

La secrétaire de séance,
Valérie BAUD PACHON.



Le maire de Morzine

Jean-François BERGER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine,
d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*
